



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

Conseil du 10 juillet 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL**

DE LA

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Election du cinquième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 17h00, s'est réuni le Conseil communautaire au théâtre de verdure Mantinum, à Bastia, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 6 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Louis Pozzo di Borgo.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Carulina GONZALEZ-COLOMBANI, Jeanne CALLIER, Jean-Sebastien de CASALTA, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO di BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Baptiste SIMONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Linda PIPERI

à

Mattea LACAVE

Jean-Louis MILANI

à

Jean-Joseph MASSONI

**QUORUM : 14**

Monsieur le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son cinquième vice-Président.

Conseil du 10 juillet 2020

**OBJET : Election du cinquième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que ce jour, le Conseil a élu Monsieur Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que ce jour, le Conseil a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de vice-Présidents et a décidé que le Bureau serait constitué du Président et de 5 vice-Présidents ;

Considérant qu'il convient dès lors d'élire les 5 vice-Présidents au scrutin secret uninominal à trois tours ;

Considérant la candidature de Monsieur Gilles Simeoni à la fonction de 5ème vice-Président ;

Vu le rapport de présentation au Conseil ;

Après avoir voté au scrutin secret, conformément aux dispositions du CGCT ;

**ELIT**

Monsieur Gilles SIMEONI, cinquième vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, avec 30 voix au 1er tour de scrutin (votants : 31 ; suffrages exprimés : 30 ; Blanc : 1 ; Non-participation/Abstentions : 9) ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO di BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 15 JUIL 2020  
et publication ou notification  
du 15 JUIL. 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOUËRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*